



Gossiping Au milieu du travail

Par **Dalec**, le **07/03/2019** à **08:06**

Bonjour maître ,

Je voudrais prendre votre avis sur un événement qui s'est passé au travail avec moi.

Une collègue à moi a raconté à d'autres collègues que je suis homosexuel, alors qu'elle n'a pas aucune preuve. Elle assume que je suis homosexuel puisque je suis célibataire.

Cela est arrivé lors des pauses cafés entre collègues où je n'étais pas présent et aussi lors des soirées entre collègues où je n'étais pas aussi présent.

Qu'elle est votre conseil? Est-ce une atteinte à la vie privée? Dois-je parler au RH ou porter plainte?

Merci pour votre réponse

Par **Visiteur**, le **07/03/2019** à **09:11**

Bonjour

Si vous avez des preuves et témoignages, la plainte en diffamation est possible si vous le souhaitez.

"La diffamation est une allégation ou l'imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur et à la considération d'une personne. La diffamation peut être raciste, sexiste, homophobe. Elle relève d'une procédure spécifique permettant de protéger la liberté d'expression."